



Féchy, le 3 mars 2010

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 27 avril 2010

Préavis municipal no 1/2010 concernant le règlement communal
sur l'évacuation et l'épuration des eaux

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées en vigueur actuellement date de 1988; un avenant lui avait été ajouté en 2000, modifiant les articles 32 à 35.

La Municipalité a constaté qu'une nouvelle modification devait être apportée et a revu entièrement le règlement.

Celui-ci est enregistré en version électronique et pourra être consulté sur le site www.fechy.ch dès qu'il aura été approuvé par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement

Le projet a été établi sur la base du règlement type du Service des eaux, sols et assainissement et lui a été soumis pour examen préalable.

Il a été accepté par cette autorité, aussi le soumettons-nous à votre appréciation en vous recommandant, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Francis Liard



la secrétaire

Marguerite Pilloud